

Compte rendu du conseil d'Administration du 16 octobre 2025
Rédigé par les élues/élus PULS

33 membres présents ou représentés.

1) Informations de la présidente

Christine Neau-Leduc : Il y a eu un blocage à PMF. Le blocage n'est pas acceptable comme mode d'action. Je tiens à souligner qu'il y a une très grande lassitude des personnels. La fermeture est une conséquence des blocages. Il n'y avait aucune journée de mobilisation déclarée. Le SAP1 et le Poing Levé ont soutenu cette action. Il y a eu des dégradations et des tags. Les agents ont dû nettoyer. Ce n'est pas acceptable. Il y a des règles de vie collective qui s'appliquent à tout le monde, notre règle est de les faire respecter. Les personnes extérieures doivent être déclarées. Cela n'a pas été le cas hier. Aucune demande n'avait été faite pour faire entrer des personnes pour tenir les stands.

Luz Duchowney (Poing Levé) : Il y a eu des professeurs et des élèves qui ont été violentés avant que le blocage ne commence.

Christine Neau-Leduc : Ce n'est pas vrai.

Luz Duchowney : Il y a un professeur qui a été violenté.

Christine Neau-Leduc : S'il a été violenté, qu'il vienne me voir. Il y a des systèmes de déclaration de fait.

Luz Duchowney : Cela ne vous préoccupe pas. Personne ne vous en a parlé ?

Christine Neau-Leduc : Je viens de faire un point d'information. Je n'ai pas *vent* de choses diverses et variées. Le professeur peut venir me voir. Ma porte est ouverte, je le recevrai. Dès qu'il y aura des faits attestés et établis.

Alain Jardel (CGT) : Je rappelle également que en tant que témoin qu'il est possible de faire un témoignage à travers l'ENT.

Mouloud Bachir Chérif (SNPTES-UNSA) : Cela ne sert à rien de discuter dans le vide.

2) Fonctionnement de l'établissement

- Approbation des demandes d'admission en non-valeur

Philippe Lezer (Agent comptable) : Ce sont des sommes qui sont dues par des membres extérieurs et qui n'ont pu être recouvrées.

Julien Benini (DGS) : Cela n'exclut pas la créance. C'est une opération d'écriture comptable.

Philippe Lezer : Ce sont des sommes émises il y a plus de 10 ans et le débiteur n'est pas en mesure de régler.

S'il y a des opérations qui permettent le recouvrement, on le fera. On a effectué des relances et des poursuites.

Paul Rateau : Il faut distinguer ce qui relève des droits universitaires et les autres. J'aimerais savoir pour quelle raison on se retrouve dans la situation où le débiteur peut invoquer la prescription.

Philippe Lezer : Le délai de prescription intervient lorsque le redevable des ménages ne communique pas sa nouvelle adresse et que les services fiscaux ne peuvent fournir des moyens de recouvrer.

Paul Rateau : C'est donc inévitable.

Philippe Lezer : On peut améliorer le système en étant plus rapide dans la recherche de renseignements.

Jean-Marie Le Gall (SCP). Comment évolue le montant ? Cette année c'est à peu près 16000 euros ? Plus cette somme sera faible plus cela montrera la capacité de notre établissement.

Philippe Lezer : On peut faire cela lors de la prochaine formation prévue le 13 novembre.

Jean-Marie Le Gall (SCP). Quel est le rapport coût de recouvrement / somme récupérée ?

Philippe Lezer : C'est en effet le problème. Le coût des factures (60 euros) doit être pris en compte. Toutes les actions (timbrage, mise sous pli) sont coûteuses.

Paul Rateau : Pour 2024, 114542 euros. Pour 2023, 112194 euros. Peut-être que le document que nous avons à considérer n'est qu'une partie ?

Philippe Lezer : Nous faisons le maximum pour réunir les informations. Mais parfois la seule solution est l'admission en non-valeur.

Paul Rateau : Si on pouvait avoir un bilan pour les autres années, cela permettrait de comparer.

François Foronda (VP Finances) : Il y a un travail considérable fait en 2023-2024 sur le traitement de nous ce stock de créances. Il semblerait que l'on soit venu à peu près à bout de ce stock de vieilles créances.

- Élection d'un représentant des collèges A et B du conseil d'administration appelé à siéger au sein de la commission « Développement durable & Responsabilité sociétale et environnementale (DD&RSE) »

Élu : Sylvestre Duroudier (PULS)

- Élection des représentants du collège ATOS du conseil d'administration appelé à siéger au sein de la commission « Développement durable & Responsabilité sociétale et environnementale (DD&RSE) »

Élue : Sonia Mhamdi (UNSA-SNPTES)

Élection des représentants du collège des usagers du conseil d'administration appelé à siéger au sein de la commission « Développement durable & Responsabilité sociétale et environnementale (DD&RSE) »

Élu : Ariel Rehault Imbach (Fédé)

Approbation du relevé de propositions de la commission d'annulation et d'exonération des droits d'inscription du 30 septembre 2025

Approbation du relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) et financement de projets » du 13 octobre 2025

Jean-Marie Le Gall : Peut-on avoir des précisions sur le nom des différents projets et organisations ?

Éléments de réponse donnés par Rémi Bazillier et Christine Neau-Leduc

Raphaël Capon (SAP1). La Chair est une association de revue d'étudiants, assez généraliste, en philosophie, philosophie du droit.

Christine Neau-Leduc : On peut reporter le vote plus tard dans la séance en attendant d'avoir des informations.

Paul Rateau : On a demandé plusieurs fois à avoir une présentation d'une ligne sur le projet. En l'absence du VP concerné, cela n'a pas grand sens de voter, même si l'on a confiance dans l'avis rendu par la commission. Il faudrait avoir cette ligne de description.

Christine Neau-Leduc : Je suis entièrement d'accord.

Ariel Rehault Imbach (Fédé) : Sur le "Kit Anti-Stress", c'est une distribution de kits avant les examens.

Raphaël Capon (SAP1) : Sur le projet de l'étudiantes qui est en MRIAE. C'est l'association qui propose le projet pour tous les étudiants de l'université.

Vote : Adopté à l'unanimité.

Information relative au relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de Développement des initiatives (FSDIE) - aides sociales et à la mobilité internationale » du 30 septembre 2025

Montant de 132191 euros.

3) Questions pédagogiques

- Approbation de la convention de programme bi-diplômant « Programme manager Ressources Humaines » entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'Institut Mines-Télécom Business School (IMTBS)

Rémi Bazillier (VP-CA) : Il s'agit d'accueillir les étudiants formés dans cette école, qui reverse à Paris 1 6700 euros.

Jean-Marie Le Gall : Ils ne paient pas de droit d'inscription. Quelle est la capacité d'accueil ?

Soraya Messai-Bahri : 17.

Valérie Chénieux (CGT) : Au total ou juste pour cette école ?

Soraya Messai-Bahri (VP) : 17 pour ce parcours.

Alain Jardel (CGT) : Une question pratique : est-ce une carte d'étudiant ou un certificat de scolarité ? Pour l'inscription en bibliothèque (Cujas).

Rémi Bazillier : Oui, certificat de scolarité et carté d'étudiant.

Paul Rateau : Je suis ravi de voir que Paris 1 est leader en matière de management RH... Mais comment calcule-t-on que Paris 1 rentre dans ses frais ? N'est pas annexée à la convention la fiche financière.

Julien Bénini (DGS). C'est le reversement par l'école du niveau de prise en charge qui correspond à 6900 euros.

Raphael Capon (SAP1) : Je regrette qu'il n'y ait pas de compensation.

Rémi Bazillier : C'est la compétence de la CFVU.

Vote : 32 pour, 2 abstentions.

- Approbation de la transformation du master « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) » en « master Enseignement et éducation (M2E) »

Jean-Marie Le Gall : La modification de ce master MEEF est liée à l'évolution du concours du CAPES, qui aura lieu à l'issue de la licence. Mais quel est le dispositif au niveau de la

licence ? Cela ne va-t-il pas faire baisser la part du disciplinaire ? Je constate que la modification du master MEEF ne modifie pas grand-chose pour le disciplinaire. Je suis par ailleurs étonné que le nombre d'heures consacré aux langues ne soit pas indiqué.

Comment voter sur ce master avant d'être informé sur ce que sera ce concours, qui va mécaniquement restreindre la part du disciplinaire ?

Christine Neau-Leduc : Il y a deux choses : la formation des professeurs des écoles, et nos collègues du secondaire. Pour Paris 1 on avait accepté de monter une licence PPPE pour les arts plastiques (UFR04). Cette formation va s'arrêter puisqu'on bascule sur une licence de professorat des écoles.

Sur le CAPES, pour l'instant il n'y a pas de mise en place de licence spécifique. Il s'agit d'accoler une préparation à nos licences classiques. Il y eu des réunions avec les directeurs de composantes concernées.

Jean-Marie Le Gall (SCP). A priori, je n'ai pas vu que les concours allaient se fonder sur des épreuves disciplinaires. Cela va poser la question de l'insertion de nos licences.

Christine Neau-Leduc : Cela peut être dans le cadre d'une préparation qui va s'ajouter à la licence. L'INSPE est également à la table pour avoir notre disciplinaire, fort, avec une préparation aux autres épreuves.

Jean-Marie Le Gall (SCP) : Mais cela va ajouter beaucoup de volume horaire. Les maquettes sont faites pour les étudiants, et non pour faire du service aux enseignants. Il faut faire attention à cela.

Christine Neau-Leduc : Nous sommes vigilants.

Sylvestre Duroudier (PULS) : J'ai un peu la même réticence de voter pour, alors que l'on ne sait pas ce que vont devenir les étudiants qui préparent le concours. Il y a tout un travail qui est réglé par l'INSPE, et il me semble que c'est le travail de l'INSPE. Notre travail est de former au concours. Il faudrait donc que l'on puisse voter sur la création de DIU en sortie de licence 3.

Rémi Bazillier : Nous allons voter sur le principe général. L'INSPE doit ensuite revenir faire nous début novembre avec un pré-dossier. Avant ils ont besoin de cet accord de principe, pour réfléchir à la question de ce pré-dossier.

Sylvestre Duroudier (PULS) : Cela ne répond pas à la question du surcoût en termes d'enseignement que cela va représenter.

Christine Neau-Leduc : On est dans la transformation des masters MEEF en Master 2E.

Sylvestre Duroudier : Cette disposition va devoir démultiplier le nombre d'heures que l'on va devoir donner. Au lieu de donner seulement les heures de préparation au concours, il va falloir également donner les heures en master. Soit on prépare au concours, soit on forme les étudiants en master M2E.

Christine Neau-Leduc : On peut toujours se retirer du master, mais c'est dommage de se retirer d'emblée.

Valérie Chénieux : Question sur le financement. Cette réforme est floue sur ce point. Est-ce que l'université doit s'engager dans cette formation sans savoir ?

Christine Neau-Leduc : Il faut négocier et décider du niveau d'engager une fois le cadre juridique défini. On pourra se retirer. Les collègues sont attachés à ce qu'on maintienne Paris 1 dans la formation.

Jean-Marie Le Gall : Au dernier CA, nous avons eu une discussion sur le coût des agrégations. Là nous allons nous retrouver avec une préparation qui nous coûte de l'argent. Aujourd'hui seuls les INSPE sont sollicités pour faire des formations.

Christine Neau-Leduc : Vous me dites on ne veut plus former nos étudiants au master 2E, d'accord, mais ce n'est pas l'avis des collègues exprimés lors des différentes réunions. Nous verrons ensuite si c'est soutenable financièrement.

Raphaël Capon (SAP1) : Je voudrais alerter sur les conséquences de cette réforme.

Christine Neau-Leduc : Vous faites bien. Mais les étudiants vont devenir élèves fonctionnaires.

Ariel Rehault Imbach (Fédé) : Quelles sont les retombées positives pour Paris 1 ?

Christine Neau-Leduc : Maintenir sa présence dans la formation.

12 abstentions, 3 contre, 17 pour.

4) Questions diverses

Christine Neau-Leduc : Sur la décision de la présidente de l'université de refuser l'organisation d'une campagne d'exposition du SAP1. Très simplement, c'est une décision que j'assume. C'est un projet financé FSDIE, financement attribué en mars par l'université. Toute organisation doit respecter le projet initial. Ce sont des fonds publics, le Logo de la FSDIE, de la CEVEC, de l'université. Les panneaux d'affichage ne correspondent pas : contenus offensants, concernant le président de la république, incompatibles avec un financement public et le Logo de l'université.

Exceptionnellement, j'autorise Lenna Guerrier à porter la parole, en l'absence des représentants du SAP1 membre du CA.

Lenna Guerrier (SAP1) : Dans le cadre d'une campagne sur les luttes féministes queer et contre la discrimination, qu'est-ce qui nous est exactement reproché ? Nous avons essayé de trouver un compromis : plus dans le cadre du FSDIE, sans Logo. On nous a dit que ce n'était pas non plus possible.

Christine Neau-Leduc : Il n'y a aucune censure politique. Il y a des mensonges dans ce que vous venez de dire. Lors de l'entretien avec le directeur du cabinet, vous avez dit : « oui je comprends vos objections ». Nous tenons le document à disposition. Vous pourrez juger par vous-même s'il y a une censure politique sur ce contenu. Il n'y a aucun problème pour l'histoire

du genre. Je ne peux pas admettre qu'une exposition financée par des fonds publics contiennent des éléments offensants.

Paul Rateau : La commission FSDIE est financé par la CEVEC – donc par les étudiants. Par ailleurs, l'objet même – la lutte contre les discriminations – est bien dans la charte de la FSDIE. Ce que je souhaiterais, c'est d'avoir les textes pour juger, à la fois le projet qui a été déposé, et le projet que nous avons voté, et ce qui ensuite est proposé. Puisqu'il y a une subvention, à combien s'élève-t-elle ? Et puisqu'il va falloir avancer, j'aimerais bien savoir si cette affaire remet en cause le projet totalement. S'il y a des contenus qui peuvent être modifiés, et si les organisateurs le souhaitent, le projet peut-il être maintenu. Pour que ce débat ne soit pas hors sol, il faut que nous ayons les éléments. J'aimerais que cette exposition ait lieu parce que son objet est important. Cette discussion doit avoir lieu, et il faudrait sortir par le haut de cette situation.

Christine Neau-Leduc : Cela a déjà été fait, il y a déjà eu des campagnes. On n'a jamais empêché ce type de manifestation, il y a ici une difficulté ponctuelle. C'est aussi des fonds publics.

Lenna Guerrier : Je me permets d'expliquer la temporalité. Le projet n'a pas pu se tenir en mars, c'est à cause des élections. Décalé à la rentrée universitaire. Nous n'avons pas eu le droit d'exposer sur les luttes féministes internationales.

Christine Neau-Leduc : L'autre exposition, je ne vois pas. J'assume ma décision sur l'exposition qui a été interdite.

Lenna Guerrier : J'ai dit, « je comprends » pour trouver des compromis. Même cela a été refusé.

Christine Neau-Leduc : Remboursez les fonds CEVEC, et assumez, vous verrez bien.

Éloïse Lefebvre Milon (SAP1) : Vous avez dit que même sur fonds propres, l'exposition n'aurait pas été autorisée.

Valérie Chénieux (CGT) : Il y a un problème de fonds sur ce dossier, et un autre problème, par rapport à une projection d'un film. Cela fait deux cas similaires, on voudrait savoir s'il y a un problème. Les étudiants ont la possibilité de demander des financements, c'est forcément politique. C'est pour soutenir certaines positions. Il faut savoir si la présidence décide de regarder tous les films qui sont financés par la CEVEC, et les expositions. Il y a une censure.

Christine Neau-Leduc : Je n'étais pas au courant du film, cela vous montre à quel point la censure ne se pratique pas. Allez voir la direction de l'UFR.

Ariel Rehault Imbach (FÉDÉ) : Le contenu doit être validé.

Christine Neau-Leduc : La commission ne doit-elle pas être éclairée sur le contenu ?

Éloïse Lefebvre Milon (SAP1) : Si on a le droit de critiquer à l'université...

La présidence suspend la séance.

Compte rendu rédigé par Éric Marquer (PULS)
Puls, le site : <https://www.puls-p1.fr/>

